

LA FAMILLE

REVUE HEBDOMADAIRE

L'abonnement, qui est d'une piastre (\$1.00) par an, date du 1er janvier. S'adresser, pour tout ce qui concerne la revue, à F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre, à Joliette, P. Q., Canada.

LA VIE OU LA MORT, SANS RETARD !

Amis lecteurs,

Lorsque vous recevez un journal, même sans l'avoir demandé, vous ne pouvez le recevoir indéfiniment sans être considérés comme abonnés : les décisions des tribunaux que nous publions sur la couverture le font assez voir.

Vous direz : mais, je ne l'ai pas demandé ce journal, pourquoi me l'a-t-on envoyé ? La loi cependant vous regarde comme abonnés, et cette loi on doit supposer qu'elle est sage jusqu'à démonstration du contraire. Lorsqu'une chèvre entre dans votre basse-cour, si vous vous avisez de la traire, ne devez-vous rien au propriétaire ? si sans la traire, vous ne la renvoyez pas, ne manquez-vous pas à la charité ?

Les abonnés sont pour un journal une question de vie ou de mort.

On ne veut pas d'un journal, eh bien qu'on le renvoie immédiatement. Si tous ceux à qui il est adressé refusent, le journaliste voit clair dans son affaire et ne fait pas de dépenses inutiles.

Quant aux négligents, le meilleur conseil que nous puissions leur donner, c'est de se dire :

J'ai été négligent, tant pis pour moi ; pour me punir, je vais payer au plus tôt mon abonnement à la Famille, cela m'apprendra, une autre fois, à ne pas retarder.

Ceux qui se sont donné la peine de lire les numéros qui ont paru les ont trouvés très intéressants.

La Famille mérite l'encouragement, parce que c'est une œuvre. Plusieurs nous ont écrit que cette publication répondait à un véritable besoin.

Merci à l'Association de Québec, au Monde-Illustré, à la Gazette de Joliette et à l'Etoile du Nord.

F. A. B.